



Covid-19 – Rentrée du 3 janvier 2022

30/12/2021

Chères étudiantes, chers étudiants,

Suite au discours du Premier Ministre du [27 décembre 2021](#), nous avons reçu une nouvelle circulaire ministérielle le 29 décembre qui précise l'adaptation des consignes sanitaires pour l'enseignement supérieur.

Trois points sont à retenir pour la rentrée de [lundi 3 janvier 2022](#) :

- **Les enseignements se poursuivent en présentiel**, bien entendu toujours dans le strict respect du protocole sanitaire. Dès lors, le second semestre commencera comme prévu, en présentiel, le [10 janvier 2022](#), selon l'emploi du temps mis à votre disposition par votre composante de formation. De la même manière, l'accès aux bibliothèques est maintenu.

- **Les examens** qui vont se tenir la semaine de la rentrée **auront eux aussi lieu en présentiel**. L'organisation déjà mise en place est conforme au protocole sanitaire spécifique imposé aux examens, donc aucun changement dans le planning de vos examens n'est nécessaire.

- **Les étudiants cas contacts ou positifs ne doivent en aucun cas se présenter à ces examens**. Ce point est fondamental, et je compte sur la responsabilité de chacun d'entre vous : toute manquement à ce principe serait source d'un risque important à même de compromettre la santé de chacun, et le bon déroulement du second semestre. Cependant, afin de ne pas pénaliser les étudiants dans cette situation, **des examens de substitution seront rapidement organisés. Le détail de ceux-ci vous sera rapidement communiqué.**

Je vous rappelle en outre que les principales consignes sanitaires demeurent en vigueur :

- **Le respect strict des mesures barrières demeure une nécessité, en tout lieu et toute occasion**. Le port du masque de catégorie 1 est obligatoire tant en intérieur qu'en extérieur. La distance physique est une obligation, y compris dans les temps d'attente pour accéder à vos salles d'examens. L'université de Poitiers reste fortement mobilisée pour vous proposer des conditions d'études aussi adaptées que possible à la situation, dans le respect du protocole sanitaire national : gel hydroalcoolique, flux de circulation, nettoyage des surfaces, aération des salles et suivi par sondes CO2.

- **Le suivi des cas positifs et contacts à la Covid-19 est maintenu** afin de prévenir et gérer les situations de clusters. L'adresse referent-covid19@univ-poitiers.fr est toujours à utiliser pour toutes vos déclarations de cas relatives à la Covid-19, en même temps que celle de votre responsable de formation.

- Votre attention est enfin attirée sur **l'importance de la couverture vaccinale** pour se protéger individuellement et collectivement. Chacun et chacune d'entre nous est invité à maintenir sa propre couverture vaccinale en procédant à un rappel vaccinal. Une information en ce sens sera diffusée au sein de la communauté, dont les étudiants.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite la meilleure reprise possible pour vos examens et le second semestre.

Noëlle DUPORT

Vice-présidente Formation et Vie Universitaire de l'université de Poitiers